

## **24.31. Résumé de championnats**

- 24.31.1.** Le comité hôte sera responsable d'envoyer un résumé du championnat ou de la compétition à CC dans les quatre-vingt-dix (90) jours après le dernier match.
- 24.31.2.** Le résumé devrait inclure :
  - 24.31.2.1. les résultats des matchs, les statistiques de marquage et les points saillants;
  - 24.31.2.2. l'action du match, les récipiendaires de prix et les photos des équipes gagnantes avec les noms;
  - 24.31.2.3. des statistiques sur la participation, les ventes et les médias, etc.;
  - 24.31.2.4. une copie du programme de championnat ou de compétition.
- 24.31.3.** L'omission de présenter un résumé se soldera par une amende de 500 \$ imposée à l'AM hôte.